

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N ° AE21

présenté par

M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Le Pen, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer,
M. Rambaud et Mme Robert-Dehault

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que la France a versé à l'Afghanistan 1,598 milliards d'euros au titre de l'aide publique au développement, bilatérale et multilatérale au sens de l'Organisation de coopération et de développement économiques, depuis 2000 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter un contexte à l'alinéa 26 qui encourage le Gouvernement à maintenir l'aide humanitaire destinée aux populations afghanes.

Ces chiffres sont issus de l'open data de l'organisation de coopération et de développement économiques.